

**LIGUE DE GO ÎLE-DE-FRANCE,
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2004**

1. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum des 2/3 est constaté à 20h55 : 48 voix sont présentes ou représentées sur un total de 56. (Les clubs présents ou représentés, ainsi que leurs nombres de voix, sont listés en annexe.) Arnaud Knippel et Frédéric Chyzak sont respectivement désignés président et secrétaire de séance.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le club Aligre demande une discussion sur la politique auprès des jeunes ; il est proposé d'en discuter à l'occasion du rapport de la commission Jeunes.

Paul Galan propose une modification des statuts qui permettrait l'approbation tacite des comptes rendus d'assemblée générale quinze jours après leur envoi aux clubs pour approbation. François Petitjean soutient cette proposition. Frédéric Chyzak et Arnaud Knippel répondent qu'une telle modification ne peut être votée lors de la présente assemblée générale ordinaire, mais que le prochain conseil d'administration pourra étudier la question.

3. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 JUIN 2003

Le compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du 23 juin 2003 est approuvé à l'unanimité.

4. RAPPORT MORAL, RAPPORT D'ACTIVITÉS, RAPPORTS DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Seul un vote sur le rapport moral doit avoir lieu, mais, en tant que président de la ligue, Arnaud Knippel préfère donner le compte rendu des activités de la ligue et des commissions thématiques avant de faire procéder à ce vote.

Concernant le rapport moral, il mentionne la hausse du nombre de licenciés mais relate les difficultés pour établir le nombre exact de licences prises par la FFG pour le compte de la ligue.

À Gérard Gabella qui s'étonne que le club d'Orléans ait été rattaché à la Ligue de go Île-de-France, il est répondu que le découpage des ligues ne s'appuie pas sur le découpage des régions administratives.

Arnaud Knippel rappelle que les cartes de licences ont été envoyées aux licenciés jusque fin janvier, mais pas par la suite pour les nouveaux licenciés. Cette année encore, la ligue s'est substituée à la FFG, normalement responsable de l'envoi des cartes.

Alain Borrel déclare que la limite d'âge entre le tarif réduit pour les jeunes et le tarif plein devrait être de 16 ans, non de 18. Odile Martigne, qui est membre de la commissions Jeunes, n'est pas de son avis.

On examine le rapport d'activités, qui est largement constitué des comptes rendus des commissions thématiques. Ces dernières ont été créées cette année ; certaines ont eu un travail d'organisation, d'autres un travail de réflexion. Les commissions sont au nombre de six : Jeunes, Animations Grand Public, Compétitions, Étudiants, Communication, Pédagogie. Leurs rapports finaux sont disponibles sur le site de la ligue.

4.1. Jeunes. Astrid Gaultier retransmet une demande de Sébastien Duteïs du club Aligre. Ce dernier veut savoir quelle est l'action de la FFG auprès des jeunes et quelle est l'utilisation du budget destiné aux actions auprès des jeunes. Odile Martigne répond qu'un retour sur les ligues a lieu par le biais d'une subvention au prorata du nombre de licenciés jeunes de chaque ligue. Celle-ci est accordée par Bernard Salignon, responsable des actions auprès des jeunes à la FFG. François Petitjean, trésorier de la FFG, n'est pas informé de l'existence de cette ligne budgétaire. Gérard Gabella, secrétaire général de la FFG, ajoute qu'une bonne part du budget fédéral pour les jeunes

soutient les déplacements de ceux-ci lors de compétitions. Odile Martigne mentionne que le stage « jeunes » de la ligue est subventionné pour moitié par la FFG.

Astrid Gaultier transmet alors la critique de Sébastien Duteïs selon laquelle il y aurait trop d'élitisme dans l'action de la FFG auprès des jeunes ; Odile Martigne répond que la ligue Île-de-France a au contraire une action de masse. Astrid Gaultier, qui est aussi responsable des compétitions à la FFG, dit qu'elle aimerait connaître plus généralement l'avis des clubs pour faire remonter l'information au conseil d'administration de la FFG. Odile Martigne répond déjà que d'après les avis recueillis par la commission Jeunes de la ligue, plusieurs clubs demandent une action sur les jeunes de tous niveaux.

François Petitjean veut sur ce sujet donner les enseignements du sondage effectué cette année auprès des joueurs de go, et dont il a presque achevé le dépouillement. Selon ce sondage, les joueurs seraient souvent issus d'un Bac+5 en informatique, auraient appris à jouer en école d'ingénieur, vers 23 ans. Selon lui, les actions de promotion devraient viser très prioritairement les étudiants en école d'ingénieurs, et donc pas les jeunes. Ce raisonnement choque Ariane de Roubin : par analogie, il faudrait donc ne pas cibler les femmes, qui sont très peu parmi les licenciés. François Petitjean est bien de cet avis.

Alain Borrel relate son expérience sur le serveur KGS : il y a joué contre un certain nombre de jeunes ; seulement un tiers d'entre eux veulent réellement progresser ; très peu y parviennent.

Sur un point plus pratique, Jean-Vincent Pla oppose les contraintes de l'action au niveau fédéral à l'action locale de la ligue : pour organiser une compétition « jeunes », la ligue a un local gratuit et n'offre que les repas ; au niveau national, il y a tout de suite plus de frais.

Selon Paul Galan, il s'agirait plutôt que les actions de promotion visent à d'abord faire connaître le go, plutôt que d'y faire jouer.

Gérard Gabella veut relativiser l'hypertrophie du budget fédéral destiné aux jeunes : elle n'est pas supportée par les cotisations, mais provient d'une subvention japonaise réservée exclusivement à des actions auprès des jeunes, et qui ne sera pas reconduite l'année prochaine.

Une question porte sur la possibilité par la ligue de motiver plus de personnes par des ateliers rémunérés. Arnaud Knippel répond que la ligue n'a pas su saisir l'occasion des contrats « emploi jeune ». Odile Martigne indique que l'organisation de la formation de septembre sur l'enseignement aux faibles kyus prévoit de rémunérer trois pédagogues. À François Petitjean qui veut vérifier que ces rémunérations seront bien déclarées, Arnaud Knippel répond que la ligue a déjà fait par le passé des déclarations à l'URSSAF et saura en refaire. Odile Martigne poursuit : à côté des formateurs rémunérés, il y aura des assistants non rémunérés ; les jeunes conserveront un petit support de cours. Il manque encore quelques bonnes volontés. François Petitjean demande de faire attention au choix des intervenants rémunérés et de faire attention aux individualités : il faut selon lui favoriser ceux qui cherchent à vivre du go. Alain Borrel commente : il faut sortir du bénévolat pur.

Sébastien Moulin revient sur le message de Sébastien Duteïs et déplore la disparition de la pédagogie pour joueurs forts lors du stage fédéral d'été.

Olivier Barotte propose de conclure sur la commission Jeunes : la ligue émettra des réserves quant à la bonne utilisation du budget pour les jeunes et le prochain conseil d'administration devra réaliser une consultation auprès des clubs d'Île-de-France.

4.2. Animations Grand Public. Cette commission a fait un travail réel d'organisation d'événements ; son compte rendu définit les priorités pour le futur. Alain Borrel est critique : par son expérience depuis 1998, le retour de ce genre d'action est quasiment nul. Ariane de Roubin proteste : il faut ce genre de promotion pour banaliser le jeu de go. L'avis commun de François Petitjean et d'Alain Borrel est que l'effort humain correspondant n'est pas rentable. À propos des niches scientifiques où les joueurs font leurs débuts dans le go, Pascal Valois observe que si aucune promotion n'est faite en dehors d'elles, il n'y aura pas d'ailleurs pour le go. La réponse de François Petitjean est que la FFG reste sous la masse critique des 5000 licenciés qui, selon lui, sont nécessaires pour pouvoir se permettre d'autres formes d'actions que très ciblées.

4.3. Étudiants. Olivier Barotte résume le rapport final de la commission : la commission identifie comme public cible les jeunes adultes plutôt que les jeunes du primaire ; concernant le

développement du go auprès des jeunes, il s'agit donc d'aider la création de clubs dans les universités, ou de solliciter les clubs en ville, clubs pérennes, pour des actions dans les universités; un besoin spécifique en communication auprès des jeunes se fait sentir (affiches types, annonces du championnat de France étudiant, diffusion de son règlement, etc); un autre besoin de promotion est la mise à disposition de matériel.

Considérant son travail de réflexion terminé, la commission s'est dissoute d'elle-même; ses membres laissent à d'autres le soin d'organiser les actions auprès des jeunes (compétitions et autres).

4.4. Compétitions. Sébastien Moulin expose que la commission s'est surtout attachée à réfléchir sur des points techniques et de règlement.

Paul Galan estime qu'il devrait y avoir plus de souplesse dans la vérification des licences à l'occasion du tournoi d'Antony, gros tournoi qui a lieu en février. On lui répond que les licences peuvent être prises avant fin décembre et doivent l'être pour éviter une majoration de tarif. Frédéric Chyzak ajoute que le problème des licences est aussi aigu lors du tournoi de Versailles, « petit » tournoi qui a lieu début septembre. Beaucoup de nouveaux joueurs ne sont pas encore licenciés, car les clubs n'ont pas tous fait leur assemblée générale et déterminé leurs tarifs de cotisation. Selon Arnaud Knippel, le problème va aller en s'amplifiant après l'abandon des licences « tenuki ».

François Petitjean indique qu'au vu des résultats du sondage qu'il a dépouillé, nombre de licenciés à la FFG sont aussi licenciés à la Fédération française de tennis de table. Or, les règles de cette fédération sont beaucoup plus strictes qu'à la FFG, et il ne voit pas pourquoi on ne pourrait pas appliquer le règlement des licences de la FFG.

Paul Galan félicite Sébastien Moulin et Wandrille Sacquépée pour l'organisation du Deuxième tour du championnat de France et du Challenge inter-clubs d'Île-de-France.

4.5. Communication. Joseph Penet indique que la commission n'a eu que quelques réunions. Jean-Vincent Pla, autre membre de la commission, distingue les besoins de communication interne et de communication externe. Un dossier de presse est en gestation; il s'agit d'un gros travail, technique. Il reste difficile d'intéresser les médias. Selon lui, le Bulletin francilien du go pourrait être plus ambitieux. Par exemple, il pourrait contenir un compte rendu court des assemblées générales de la ligue.

Jérôme Hubert demande ce que va devenir le site web de la ligue après le départ annoncé de Frédéric Chyzak du conseil d'administration de la ligue. Celui-ci répond qu'il continuera à maintenir le site.

Gérard Gabella est critique à l'égard du mode de fonctionnement de la ligue et de ses « contacts départementaux », dont une liste est donnée sur le site web. Selon lui, le contact pour Paris aurait affirmé ne pas être informé qu'il était sur la liste. Arnaud Knippel explique qu'il avait instauré ces contacts départementaux il y a environ trois ans afin de pouvoir recontacter les personnes initiées au go lors d'animations grand public. Leur rôle visait à orienter les nouveaux joueurs vers les clubs. Mais n'ayant pas été assez sollicités par le conseil d'administration, ils sont depuis devenus inactifs.

Une deuxième critique de Gérard Gabella concerne la préparation de l'assemblée générale de la FFG de février 2004. Il veut savoir comment Arnaud Knippel a pris l'avis des clubs avant de participer à l'assemblée avec une voix critique et par des votes négatifs. Arnaud Knippel répond que le point de vue qu'il a fait valoir avait été discuté plusieurs fois en conseil d'administration de ligue et que les délais ne lui avaient pas permis une meilleure consultation des clubs. Cyril Simonot et Paul Galan estiment qu'il aurait eut une meilleure légitimité s'il avait pris l'avis explicite des clubs. Ce point est à améliorer dans le futur. Gérard Gabella reproche aussi à Arnaud Knippel de ne pas avoir répondu à un message d'interrogation sur le sujet juste après l'assemblée générale.

Cyril Simonot, ancien secrétaire de la FFG, voit de plus un problème dans le fait que les ligues absentes aux assemblées générales sont souvent les mêmes, et qu'elles sont souvent représentées par la ligue Île-de-France.

4.6. Pédagogie. Jérôme Hubert fait un bref rapport, la commission n'ayant pas eu une activité assez longue. Paul Galan indique qu'au club d'Antony, le premier jeudi de chaque mois est réservé

à la pédagogie. Gérard Gabella indique qu'il voit la hausse du nombre d'adhérents du club de Paris comme conséquence des cours de Wei-Dong Xie. Ces cours qui rémunèrent le pédagogue sont une opération financièrement équilibrée pour le club ; ils ont lieu deux fois par semaine et un support de cours est laissé aux participants.

Après cette longue discussion, on revient au vote du rapport moral.

François Petitjean indique qu'il s'apprête à voter contre au motif de la mauvaise consultation des clubs et de l'absence de réponse au message de Gérard Gabella. Il invoque aussi les mauvaises intentions qu'il prête à Arnaud Knippel pour avoir usé de la terminologie « Paris Lescot » en lieu et place de « Club de go de Paris ». Au nom de son club, il se dit vexé par cette appellation. Arnaud Knippel répond n'avoir fait qu'éviter des ambiguïtés dans un texte destiné à être rendu public. François Petitjean reproche plus généralement une politique visant à avoir un club par arrondissement parisien. Sébastien Moulin se dit choqué par le refus du Club de go de Paris d'approuver le rapport moral et par la volonté d'hégémonie de ce club sur les clubs parisiens. Jérôme Abela approuve : il perçoit lui aussi cette volonté. François Petitjean rétorque : la fragmentation des clubs est une mauvaise idée ; au contraire, il faudrait regrouper les clubs parisiens en un seul. Pascal Valois, opposé à l'idée, ne voit pas la différence qui subsisterait alors entre un unique club de Paris et une ligue.

François Petitjean et Alain Borrel proposent au contraire la création d'une ligue parisienne. Arnaud Knippel demande si cela serait bien là la volonté des autres clubs parisiens. Sébastien Moulin, du club de l'Observatoire, indique qu'à l'initiative du Club de Paris, une réunion des clubs parisiens avait eu lieu en décembre 2002 et avait porté sur l'harmonisation des jours d'ouverture des clubs. Mais cette réunion n'a pas eu de suite et les clubs sont toujours ouverts les mêmes jours. Il défend de plus l'autonomie et la différence de culture des différents clubs. François Petitjean réclame une politique plus fédératrice. Sébastien Moulin défend l'idée que François Petitjean ne représente pas les clubs de Paris.

Le vote a lieu. Votent contre les clubs « Club de Paris » et « Club de go Dolly Parton & Pierre Desproges, Paris 20 » ; s'abstiennent les clubs « Aligre » et « Club de go d'Antony ». Le rapport moral est donc approuvé par 21 voix pour, 10 voix contre, 11 voix d'abstention.

Frédéric Chyzak recommande au bureau qui suivra de continuer de faire vivre et de s'appuyer sur les commissions : ces dernières soulagent d'autant le travail du conseil d'administration.

5. RAPPORT FINANCIER 2003

Olivier Barotte, trésorier de la ligue, rappelle le budget 2003 tel qu'il avait été voté initialement ainsi que sa modification votée en cours d'exercice ; il présente les comptes 2003 clos au 31 décembre 2003, sur lequel il s'agira de voter. Il rappelle aussi le budget 2004 ainsi que les comptes 2004 en cours. Il présente une proposition de budget 2005 sur laquelle il faudra aussi voter après constitution du nouveau conseil d'administration.

François Petitjean intervient pour demander pourquoi la ligue s'efforce d'avoir des exercices comptables qui vont du 1^{er} janvier au 31 décembre, et non d'assemblée générale à assemblée générale. Cette pratique complique énormément la tâche alors qu'il n'y a aucune obligation à faire ainsi, notamment du point de vue fiscal. L'idée est accueillie favorablement.

Olivier Barotte fait l'exposé de son rapport. Il ressort que la ligue a beaucoup de moyens financiers, mais régulièrement pas assez de moyens humains pour réaliser tous ses projets. À François Petitjean qui demande des détails, il indique que la ligue dispose de 15 k€ de trésorerie, dont 8 k€ sur un compte d'épargne. Une baisse des cotisations s'impose donc. François Petitjean et Olivier Barotte s'accordent à dire que selon un phénomène général, la ligue et les clubs ont de trop grosses trésoreries. Pour preuve selon Olivier Barotte, le peu de demandes de subventions pédagogiques.

Arnaud Knippel indique que le prochain conseil d'administration devra s'attaquer sérieusement à la question du matériel, devant un besoin manifeste de renouvellement et devant la hausse du nombre de licenciés. Des questions de choix de matériels seront à voir avec la commission Compétitions.

François Petitjean demande si la ligue a sollicité l'aide de la FFG pour son réapprovisionnement en matériel. Arnaud Knippel répond que devant l'épuisement des stocks de la FFG, la ligue n'a pas

été en mesure d'acheter. François Petitjean réaffirme la responsabilité de la FFG comme devant servir de fournisseur aux ligues. Il demande que les ligues fassent état de leurs besoins à Didier Kropp, conseiller auprès de la FFG au stockage et à la logistique du matériel. De plus, il annonce que la FFG a reçu des pierres et des gobans en plastique. Paul Galan et Sébastien Moulin disent qu'il est nécessaire de renouveler les stocks avec du matériel de meilleure qualité (pierres en verre, goban en bois). François Petitjean, au nom de la FFG, dit que cette dernière souhaite remplir les besoins en matériel et qu'elle remplira aussi ce besoin de qualité.

Olivier Barotte revient sur la proposition du barème de cotisations pour 2005 : tarif plein à 20 € (soit une baisse de 3 € par rapport à l'année passée), tarif réduit pour les demandeurs d'emplois, les titulaires du RMI et les étudiants de moins de 26 ans à 18 € (soit une baisse de 1 €), tarif « jeunes » pour les moins de 18 ans à 4 € (inchangé). Selon Astrid Gaultier, ce tarif « jeunes » n'est pas assez élevé car il discrédite le go auprès des parents qui inscrivent leurs enfants à cette activité. Le club Aligre se sent donc obligé de proposer un tarif « jeunes » fortement au dessus de la cotisation reversée à la ligue. Au nom d'Arnaud Leclerc qui anime des ateliers auprès d'enfants, Odile Martigne objecte qu'il ne lui est pas possible de demander plus. Odile Martigne et Paul Galan insistent cependant sur la différence entre les jeunes membres de clubs et les jeunes participants à des animations parascolaires. Odile Martigne conclut en indiquant que la commission Jeunes est opposée à toute hausse de la cotisation « jeunes ».

Olivier Barotte commente l'exercice 2004. Paul Galan insiste sur la nécessité de faire un effort d'achat de matériel dès 2004. Frédéric Chyzak fait les quelques précisions suivantes : les dépenses de fonctionnement sont plus importantes que prévu, suite à l'envoi des cartes de licence ; les dépenses de compétition plus importantes que prévu sont dues à l'organisation d'un troisième tournoi régional ; le matériel fait apparaître une importante recette exceptionnelle suite à l'annulation et au remboursement en 2004 d'une commande 2003 qui n'a pas pu être honorée par la FFG ; la faiblesse des dépenses en pédagogie fait suite au peu de demandes de subventions des clubs ; la promotion est moins déficitaire que voulue, suite à des ventes de matériel de promotion qui avaient été mal anticipées ; les dépenses pour le bulletin sont plus du double que budgétée, car deux bulletins ont été réalisés au lieu d'un seul ; aucun fonds propres n'a été utilisé, conformément aux décisions de la dernière assemblée, car la ligue n'a finalement pas eu besoin de prendre un contrat d'assurance à l'échelon régional.

Le rapport financier 2003 est voté à l'unanimité.

6. RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Deux sortants ne souhaitent pas se représenter : Arnaud Knippel qui demande déjà à être remplacé depuis deux ans et Frédéric Chyzak qui n'aura bientôt plus le temps de se consacrer à la ligue.

Parmi les autres sortants, Olivier Barotte, trésorier, se représente encore une année. Il est prêt à reprendre le poste de trésorier, mais pourrait aussi bien être trésorier adjoint auprès d'un autre trésorier, dans l'objectif d'une passation de consignes. François Petitjean indique à Olivier Barotte et à Gérard Gabella que de son point de vue de trésorier de la FFG, la gestion des licences est désastreuse. Olivier Barotte est prêt à aider à la réflexion sur le processus de prise de licence.

Sébastien Moulin se représente lui aussi. Il est prêt à reprendre le poste de responsable des compétitions adultes, mais n'est pas sûr de rester en Île-de-France à plus long terme. Là encore, un besoin de renouvellement se fait sentir.

Odile Martigne se représente et pourra reprendre le poste de responsable des actions auprès des jeunes.

Jean-Vincent Pla se représente et est prêt à continuer de s'occuper de la communication et du Bulletin francilien de go, tout en demandant de l'aide.

Ariane de Roubin se présente pour entrer au conseil d'administration. Elle se propose avant tout comme secrétaire, mais le poste de présidente ne lui ferait pas peur.

Gérard Gabella relaie la candidature de Farid Ben Malek qui ne pouvait être présent. Il se porte volontaire pour effectuer des recherches de subventions publiques et pour organiser des actions de pédagogie ; le poste de président ne lui ferait pas peur. Arnaud Knippel voit un problème dans cette

candidature : le statut de professionnel du go de Farid Ben Malek est en conflit avec les statuts de la ligue, selon lesquels « la ligue est administrée à titre bénévole par des personnes n'ayant elles-mêmes, ou par personne interposée, aucun intérêt direct dans les activités ou les résultats de la ligue ». Cyril Simonot indique que Farid Ben Malek a par ailleurs annoncé sa démission du secrétariat du club Aligre.

François Petitjean pose le problème suivant. La ligue Île-de-France apportant la moitié du nombre des licenciés à la FFG, il trouverait opportun qu'un membre du conseil d'administration fédéral soit membre permanent du conseil d'administration de la ligue. Cette proposition n'est pas accueillie favorablement par les membres sortants et les six candidats au conseil d'administration de la ligue.

Frédéric Chyzak et Arnaud Knippel demandent un vote à bulletins secrets.

Oliver Barotte, Odile Martigne, Sébastien Moulin, Jean-Vincent Pla et Ariane de Roubin sont élus membres du conseil d'administration à l'unanimité. Farid Ben Malek est élu par 25 voix pour, 6 voix contre et 17 abstentions.

Pendant le dépouillement du vote du conseil d'administration, Cyril Simonot rappelle qu'en 2004, les clubs « Aligre » et « Club de go de Paris » ont conjointement organisé le Tournoi international de go de Paris. Il demande quels autres clubs seraient intéressés à reprendre cette organisation l'année prochaine. En l'absence d'autres volontaires, le club Aligre serait prêt à recommencer.

7. VOTE DU BUDGET 2005

Le budget 2005 est adopté avec 37 voix pour, 7 voix contre (club d'Aligre), 4 voix d'abstention (clubs de Mantes-la-Jolie, d'Orléans, de Taverny).

8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 23 h 10.

Le secrétaire de séance,
Frédéric Chyzak

Le président de séance,
Arnaud Knippel

ANNEXE : PRÉSENCE DES CLUBS ET NOMBRES DE VOIX

Pour permettre le décompte des voix, le tableau suivant donne, pour chaque club, le nombre total de licenciés [Li], le nombre de licenciés adultes (> 18 ans) [Ad], le nombre de licenciés jeunes (≤ 18 ans) [Je], le nombre de licenciés pris en compte pour le décompte des voix (≥ 16 ans) [Dé], le nombre de voix potentielles (si présent ou représenté) [Vx], enfin le nombre de voix à l'assemblée générale [Voix].

Club	Li	Ad	Je	Dé	Vx	Représentant	Voix
Aligre	71	65	6	66	7	Cyril Simonot	7
Antony	38	35	3	35	4	Paul Galan	4
Banque de France	4	4	0	4	1		
Boulogne-Billancourt	8	8	0	8	1	Frédéric Chyzak	1
Buffon	13	3	10	13	2		
Cachan	16	12	4	14	2	Pascal Tariel	2
Colombes	3	3	0	3	1	Jérôme Abela	1
COP	47	30	17	38	4	Jérôme Hubert	4
Jussieu	19	16	3	19	2	Pascal Valois	2
Levallois-Perret	28	25	3	27	3	Joseph Penet	3
Mantes-la-Jolie	3	3	0	3	1	Arnaud Knippel	1
Marly	24	11	13	13	2		
Montreuil - CGEP	28	19	9	21	3	Jean-Vincent Pla	3
Nei Weiping	1	1	0	1	0		
Observatoire	32	32	0	32	4	Sébastien Moulin	4
Orléans	10	6	4	10	1	Arnaud Knippel	1
Orsay	26	15	11	19	2		
Paris	79	78	1	79	8	François Petitjean	8
Paris XX	18	18	0	18	2	Alain Borrel	2
Saint Denis	5	5	0	5	1		
Saint Maur	19	1	18	1	1		
SNCF	3	3	0	3	1	Pascal Tariel	1
Taverny	19	17	2	17	2	Arnaud Knippel	2
Vauréal	2	2	0	2	0		
Versailles	19	19	0	19	2	Frédéric Chyzak	2
Sang Neuf	4	4	0	4	1		
Tenuki	2	2	0	2	0		
Total	525	422	103	460	56		48